



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24510
2 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3111e séance, le 2 septembre 1992, à l'issue de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait la déclaration ci-après, au nom du Conseil, à propos de l'examen par le Conseil de la question intitulée "Lettre datée du 28 août 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général" :

"Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction de la lettre datée du 28 août 1992 par laquelle le Secrétaire général transmet les documents de la partie de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, qui s'est tenue à Londres les 26 et 27 août 1992, et que le Secrétaire général a coprésidée avec le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Président du Conseil des ministres de la Communauté européenne.

Le Conseil exprime son plein appui à la Déclaration de principes et aux autres textes adoptés à la Conférence de Londres.

Le Conseil espère, comme le Secrétaire général, que la volonté politique manifestée à Londres se traduira rapidement par les actions concrètes prévues dans les documents adoptés à Londres par la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

Le Conseil réaffirme toutes ses résolutions antérieures relatives à l'ex-Yougoslavie et demande qu'elles soient intégralement appliquées.

Le Conseil note avec satisfaction que la partie de la Conférence internationale tenue à Londres a permis d'établir le cadre dans lequel un règlement politique global de la crise de l'ex-Yougoslavie sous tous ses aspects peut être obtenu grâce à un effort soutenu et ininterrompu.

Le Conseil se félicite de la création du Comité directeur placé sous la direction générale des coprésidents permanents de la Conférence. Il se félicite également de la nomination des deux coprésidents du Comité directeur qui dirigeront les groupes de travail et prépareront la base d'un règlement général et de mesures connexes. Il note avec satisfaction qu'ils commenceront cette semaine leurs travaux, lesquels se poursuivront en session permanente à l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Conseil note les engagements pris par les parties et autres intéressés dans le cadre de la Conférence de Londres. Il souligne l'importance qu'il attache à leur application intégrale dans les meilleurs délais.

Le Conseil note l'urgence de la situation en Bosnie-Herzégovine et demande aux parties de coopérer pleinement avec les coprésidents du Comité directeur afin de parvenir à un règlement d'ensemble.

Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir constamment au courant de l'évolution de la situation et de lui faire les recommandations qu'il jugera nécessaires."
